

Paris, le **28 JUL. 2015**

29/07/2015



**LA GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

V/Réf. : N° 91957/10030/BBY

Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance du 21 avril 2015, vous m'avez fait parvenir votre rapport relatif à la visite de contrôle de la maison d'arrêt de Rochefort qui s'est déroulée du 17 au 21 février 2014. J'en ai pris connaissance avec la plus grande attention.

Vous attirez mon attention sur différents points pour lesquels mes observations sont souhaitées.

Je suis en mesure de vous indiquer que la situation de cet établissement a évolué depuis votre visite.

Sa capacité d'accueil est ainsi passée de 48 à 50 places en détention ordinaire dont deux cellules dédiées aux personnes détenues arrivantes et deux autres aux personnes détenues semi-libres.

Des travaux de réfection générale des toitures ont également été réalisés au cours de l'année 2014 dans certains secteurs (quartier d'hébergement, salle de sport, magasin économat) assurant ainsi une parfaite étanchéité de ces zones.

Le remplacement du système électrique, achevé en août 2015, va aussi permettre aux personnes détenues de cantiner des plaques chauffantes.

Enfin, au quartier disciplinaire, des travaux modificatifs du système d'extraction seront réalisés avant la fin de l'année 2015 et le chantier relatif au chauffage, qui va débiter dès le mois de septembre, aura un impact sur la température de cette zone.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

Par ailleurs, les caméras de vidéosurveillance ont été réparées au mois d'octobre 2014.

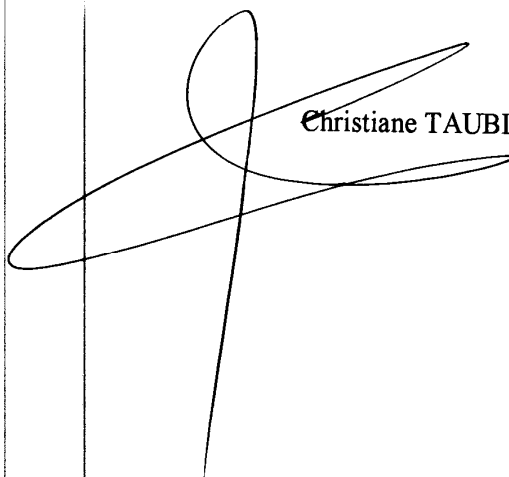
Au regard des droits des personnes détenues, je vous informe que la formation professionnelle a pu redémarrer le 25 mars 2014 avec l'institut de formation PREFACE grâce au renouvellement du budget qui y est consacré. Les activités socioculturelles encadrées ont également repris depuis le mois d'août 2014.

Les aménagements de peine ont, quant à eux, sensiblement augmenté cette année. Sur les cinq premiers mois de l'année, le pourcentage de personnes condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou était en moyenne de 68% (il était de 61% en moyenne sur l'année 2014). Le nombre de placements sous surveillance électronique continue de progresser, l'établissement dénombant 74 placements sous surveillance électronique pour la période du 1^{er} janvier au 7 mai 2015 contre 63 pour l'année 2014 et 41 en 2013.

Le nombre de personnes bénéficiant d'une semi-liberté au 1^{er} mai 2015 reste limité compte tenu des contraintes du quartier de semi-liberté. Deux places de semi-liberté sont disponibles. Les semi-libres ont accès à une cour de promenade, mais la configuration de cet établissement ancien ne permet pas de leur donner accès à des activités. A ce jour, le placement à l'extérieur n'a pu être développé en l'absence de structure locale adaptée.

Concernant la prise en charge sanitaire des personnes détenues, le protocole santé justice a été finalisé et transmis pour signature au directeur général de l'Agence régionale de santé du Poitou-Charentes et des consultations en chirurgie-dentaire vont se mettre en place à l'hôpital de Rochefort à partir du 1^{er} août 2015 pour les urgences signalées uniquement, en raison des difficultés récurrentes de recrutement d'un dentiste.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christiane TAUBIRA